

GROUPE CONCOURSMANIA
Société anonyme à conseil d'administration
Au capital de 662.718,40 euros
Siège social : 1, Cours Xavier Arnoz 33000 Bordeaux
433 234 325 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU
VENDREDI 19 JUIN 2015
RESULTATS DES VOTES PAR RESOLUTION

Le vendredi 19 juin 2015, à 14H30, les actionnaires de la Société Groupe Concoursmania, société anonyme au capital de 662.718,40 Euros, divisé en 3.313.592 actions de valeur nominale de 0,20 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au Siège social de la Société, 1, cours Xavier Arnoz, 33 000 Bordeaux, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Nous vous rendons compte du nombre d'actions et de droits de vote présents, représentés et ayant voté par correspondance pour cette assemblée ainsi que le résultat des votes par résolution.

Nombre d'actions composant le capital social : 3.313.592

Nombre de droits de votes théoriques : 3.313.592

Nombre d'actions détenues par des actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance (AGO) : 2 554 086

Quorum : 77 %

Le quorum requis pour la validité des délibérations ordinaires et extraordinaires a été atteint.

Vous trouverez l'intégralité du texte des résolutions sur notre site <http://www.groupe-concoursmania.com/assemblee-generale/>.

Il est rappelé que l'assemblée était appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Affectation au compte "réserve légale" en diminution du compte "autres réserves" ;
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs ;
5. Conventions réglementées ;
6. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
7. Pouvoirs.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

8. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public ;
10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé ;
11. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
12. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes de la Société ;
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise ;
14. Précision de l'objet statutaire ; modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
15. Mise en conformité des statuts avec les récentes modifications légales et réglementaires ; modification corrélative de l'article 21 des statuts ;
16. Pouvoirs

Synthèse		Résolutions AGO						
		n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7
Nombre de voix	Pour	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086
	Contre	0	0	0	0	0	0	0
	Abstention	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086
Nombre total de voix		2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086
%	Pour	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Contre	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Quorum requis	50%						
Décision de l'AG concernant la résolution		adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée

Synthèse		Résolutions AGE								
		n°8	n°9	n°10	n°11	n°12	n°13	n°14	n°15	n°16
Nombre de voix	Pour	2 522 501	2 463 654	2 463 654	2 522 501	2 507 064	331 600	2 554 086	2 554 086	2 554 086
	Contre	31 585	90 432	90 432	31 585	47 022	2 222 486	0	0	0
	Abstention	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086
Nombre total de voix		2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086	2 554 086
%	Pour	99%	96%	96%	99%	98%	13%	100%	100%	100%
	Contre	1%	4%	4%	1%	2%	87%	0%	0%	0%
	Quorum requis	66,67%								
Décision de l'AG concernant la résolution		adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	refusée	adoptée	adoptée	adoptée